

Place de la Révolution (Besançon)
Aménagement d'un sas bus – Demande de subvention

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 27/04/04	favorable	séance du 01/10/04	favorable

Inscription budgétaire	
Budget Annexe 2004 Imputation : 65714.815	Montant : 100 000 € HT

Un projet partenarial prenant en compte la desserte GINKO

La « Place de la Révolution » à Besançon est en phase de réaménagement complet. Ce réaménagement modifie substantiellement les conditions d'accès motorisé sur cette place du centre-ville bisontin.

Le projet global, tel que défini par la Ville de Besançon en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, intègre la desserte en transport public à double sens, innovation majeure pour ce secteur de la Boucle, notamment pour améliorer l'accessibilité à de forts générateurs de déplacements que sont le multiplexe, le marché et les commerces.

Depuis le 1^{er} septembre 2004, une nouvelle ligne structurante n°5 (Orchamps-Planoise) et les lignes n°31 (Tarragnoz-Saint-Claude) et n°32 (Orchamps-Rivotte) du réseau GINKO assurent la desserte à double sens de la Place de la Révolution (la ligne n° 3, Vallières-Orchamps par Battant, y circule toujours dans un seul sens).

Des conditions techniques particulières

Afin de permettre ces nouvelles conditions d'accès favorables aux transports publics, il a été indispensable d'aménager un sas bus permettant :

- le passage à double sens alternés des bus sur des tronçons de voies étroites, avec priorité à la sortie
- le contrôle d'accès au site limitant le passage aux seuls ayants-droits, dont les bus ; de fait, il s'agit de la création d'un espace réservé en grande partie aux bus GINKO.
- la limitation des nuisances pour les riverains et les utilisateurs de la place

Le sas bus en lui-même est composé de 4 feux, 2 contrôleurs/calculateurs, 2 bornes et des boucles de détection au sol.

Le coût de cet équipement dédié aux seuls transports publics est de 100.000 € HT.

La mise en place d'un partenariat financier : une demande de subvention

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, la Ville de Besançon - qui finance seule les infrastructures classiques de cette opération pour un montant de 2 M€ - a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour prendre en charge le coût du sas bus proprement dit, étant entendu que ce sas permet l'amélioration de la vitesse commerciale sur la place et la création d'un espace réservé aux transports publics. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions des P.D.U validés en juin 2001 par la C.A.G.B.

La Ville de Besançon prendrait à sa charge les coûts d'entretien du sas dans les mêmes conditions que ses propres équipements de contrôle d'accès au centre-ville.

La Ville de Besançon, à titre exceptionnel, sollicite une subvention à hauteur de 100.000 € pour la réalisation du sas bus pour le compte des transports publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **décide d'octroyer une subvention à la Ville de Besançon pour la réalisation d'un sas bus dans le cadre de l'opération d'aménagement de la « Place de la Révolution »**
- **autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.**

Pour extrait conforme,

Le Président